

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 octobre 2015
Rapporteur :
Monsieur Rolland ANGOTTI

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 09/10/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale et des Droits de l'Homme

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale et Droits de l'Homme pour un montant de 4 800 € sont soumises à l'avis de la Commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré et après avis favorable de la commission des solidarités, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations Droits de l'Homme et de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
Les amis de Mélane – Aide à la localité de Mélane au Cameroun sur les plans économique, éducatif, culturel et sanitaire Subvention de fonctionnement	2 000
Amitié Cameroun – Soutien à un institut religieux au Cameroun pour la réalisation de projets d'équipement (construction d'un puits dans une école notamment) Subvention de fonctionnement	1 000
Douar Névez – Contribuer à l'effort technique, économique et social des pays en développement Subvention de fonctionnement Bourse d'étude Marcel L'Aot	300 1 500

Le maire,

Ludovic JOLIVET

